



Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports

Indemnités de sujétion des Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports des services déconcentrés et établissements

Compte rendu de la réunion du
du mercredi 26 juin 2013 – 18h/19h15
Ministère – 95, avenue de France

**... Une (modeste) augmentation qui ne s'inscrit pas dans un plan de convergence,
bien au contraire ...**

Présents pour le ministère : Pascal SANJUAN, directeur du cabinet, Fabienne BOURDAIS, Conseillère technique, Arnauld GAUTHIER et Yves LENOZAHIC, adjoints à des sous-directeurs de la DRH, Marc DESTENAY, chef du bureau des rémunérations

Présents pour le SEJS : Isabelle BECU-SALAÜN, secrétaire générale, Emmanuel COQUAND, secrétaire générale adjoint, Florence GIRAUD et Michel CHAUVEAU, membres du bureau national

Compte rendu : rédigé par Michel CHAUVEAU, permanent du SEJS

%%%%%%%%

La réunion se tenant à la demande du SEJS, sa secrétaire générale l'a introduite en remerciant le directeur de cabinet d'avoir accepté cette rencontre avec pour ordre du jour la convergence indemnitaire, tout en en rappelant en préalable le cadre et le contexte de ce dossier ¹. Au-delà de la question indemnitaire, les questions qui se posent sont : Des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS), pour quoi faire ? Quelle est leur place dans les services ? Avec quels effectifs ? Avec quelle carrière (parcours et rémunération) ?

Elle a conclu en indiquant que les IJS, fortement mobilisés sur ce sujet ², attendaient du cabinet de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (SJEPVA) son arbitrage quant à la mise en œuvre d'une réelle convergence entre les corps des ministères sociaux pour des responsabilités de même niveau et des mesures pour l'année 2013.

Le directeur du cabinet s'est attaché à répondre précisément aux différents points évoqués, en reconnaissant les disparités, inégalités, difficultés de fonctionnement et souffrance au travail dans les services, en rappelant les orientations de la ministre, les initiatives déjà prises et le contexte dans lequel elles s'inscrivent (MAP). "*La vraie question concerne l'organisation des services, demain*", a-t-il précisé.

Il a également reconnu la légitimité des revendications du SEJS (taux de promotion, concours de recrutement, etc.) et le décrochage indemnitaire (ancien) entre les IJS et d'autres fonctionnaires ayant des responsabilités de même niveau.

Il a indiqué que la ministre souhaitait, sinon une convergence, du moins un rattrapage. A ce titre, il a donné la parole à la DRH pour exposer l'état d'avancement de ce dossier.

¹ Voir ci-après le texte de l'intervention d'Isabelle BECU-SALAÜN.

² Le Cabinet a bien pris note des très nombreuses lettres d'IJS adressées à la ministre à ce sujet, à l'initiative du SEJS. Le SEJS en indiquera le nombre ainsi que son analyse et le bilan qu'il convient de tirer de ce mode d'action syndicale lors du congrès d'octobre prochain. Il est précisé que le SEJS a proposé à trois reprises à l'autre syndicat représenté en CAP des IJS de s'y associer pour en faire une démarche intersyndicale. Toutefois, à la date du 26 juin, il n'avait pas reçu de réponse.

Cette dernière a dit avoir saisi le "guichet unique"³ le 28 mai dernier pour demander une revalorisation de 20 % du taux moyen annuel défini par l'arrêté du 27 décembre 2010⁴, démarche administrative nécessaire pour permettre un "déplafonnement"⁵. S'agissant des crédits qui seront déconcentrés aux responsables des budgets opérationnels de programme (RBOP), les "retours catégoriels" indemnitaires devraient être en moyenne de 4,5 % dans les ministères sociaux en 2013, et de 7 % pour les personnels du secteur Jeunesse et des Sports, pour permettre un rattrapage⁶.

La DRH a indiqué avoir reçu un accusé de réception du "guichet unique" et être en attente de réponse sur le fond.

Le SEJS s'est tout d'abord fait préciser que cette modification de l'arrêté du 27 décembre 2010 se ferait conjointement à l'abrogation de l'arrêté du 16 février 2012 créant une PFR pour les IJS⁷. Il s'est étonné que, malgré les engagements de la ministre de 2012 (lettre du 11 juillet et DNO), la saisine technique du "guichet unique" ait été si tardive, malgré ses nombreuses interventions fin 2012 et début 2013 ; il l'a regretté en craignant des difficultés d'application de ces mesures en 2013, compte tenu des lenteurs observées sur ce sujet en 2008 et 2010, alors que la situation était moins complexe.

La DRH a assuré que ces mesures seraient mises en œuvre en 2013 ...

Le SEJS a ensuite fait remarquer qu'aucun engagement de convergence indemnitaire ni qu'aucun plan de convergence n'était proposé. Le différentiel d'augmentation entre les corps J&S et les autres (historiquement mieux indemnisés) n'étant que de 2,5 %, s'il était maintenu chaque année, et sous réserve de vérification arithmétique impossible de faire en séance, il faudrait sans doute plusieurs dizaines d'années, voire au moins un demi siècle, pour qu'il y ait convergence. Il a vivement regretté que cette mesure très modeste ne soit accompagnée, ni dans les propos du directeur de cabinet en séance, ni dans le projet de circulaire sur les rémunérations accessoires prochainement examiné en comité technique ministériel, d'un engagement et d'un plan de convergence spécifique pour les IJS.

Le directeur de cabinet a répondu que la convergence pourrait être examinée dans le cadre du calendrier social mis en place par la ministre chargée de la Fonction publique sur la question des rémunérations (dont le sort de la prime de fonction et de résultat - PFR) à l'automne prochain. Le SEJS a rappelé que le même engagement avait été pris pour l'automne 2012, mais n'avait pas été tenu ...

S'agissant de la mise en œuvre de la mesure d'augmentation modeste prévue dans l'immédiat, le SEJS a rappelé que, s'il était sans doute possible à la DRH de calculer les totaux indemnitaires déconcentrés à chaque RBOP à partir de chaque corps (et des augmentations accordées à chacun d'entre eux), ces sommes étaient globalisées. Même avec une instruction pressante de la DRH (néanmoins nécessaire), rien ne leur imposerait d'appliquer ces taux d'augmentation aux IJS. Il est donc impératif que l'augmentation prévue des indemnités des IJS pour 2013 (soit *a minima* 107% du taux moyen versé en 2012 => 8 300 € pour les IJS et 9 938 € pour les IPJS) soit impérativement stipulée aux R BOP, sous réserve, bien évidemment, que ces propositions soient acceptées en temps utiles par le "guichet unique".

Le Directeur de cabinet a expressément demandé à la DRH de faire en sorte que l'augmentation prévue, qui est un engagement de la Ministre, soit effective pour les IJS.

Pris par une réunion imprévue, le cabinet a été contraint de quitter la réunion. La DRH a fait de même.

%% %% %

³ Soit les directions chargées de la Fonction Publique et du Budget.

⁴ Soit 6 480 € pour les IJS et 7 740 € pour les IPJS, modulable dans les limites de 80 à 120 %

⁵ La quasi totalité des IJS sont en effet au plafond maximum de 120 %. Sans augmentation de ce taux, par modification de l'arrêté du 27 décembre 2010, les IJS ne peuvent réglementairement percevoir la moindre augmentation comme constaté en 2012.

⁶ L'habitude de la DRH (et là du cabinet) de parler en pourcentage est très trompeuse ; après la réunion le SEJS a pu faire les calculs, qui montrent que même si il pourrait y avoir augmentation pour les IJS en 2013 par rapport à 2012, l'augmentation des IASS sera plus forte en valeur absolue (en €), nonobstant le fait qu'ils ont également bénéficié d'une augmentation indemnitaire en 2012, et pas les IJS. Non seulement il n'y a pas d'amorce de convergence, mais augmentation de la divergence ! ... Le SEJS va repartir au combat ...

⁷ Arrêté dont la mise en place avait été suspendue par la ministre SJEPVA.

**Intervention liminaire d'Isabelle BECU-SALAÜN,
secrétaire générale du SEJS**

Nous vous remercions de nous recevoir pour une question précise qui est notre préoccupation majeure depuis très, trop longtemps, et qui a fait l'objet de nombreuses réunions .

En préambule, je voudrais néanmoins repréciser des éléments de contexte plus global pour reposer le cadre compte tenu du fait que nous avons eu peu de contacts autres qu'épistolaires sur une période récente.

Nous l'avons dit à Mme la Ministre en septembre 2012 et à Messieurs MORIN, puis PIVETEAU, secrétaires généraux des ministères sociaux.

Les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports (IJS) ont été totalement laminés depuis 2012. Leur malaise est très fort. Il s'est notamment exprimé sous forme de courriers adressés à la Ministre.

Ce profond malaise explique des réactions vives, collectives ou individuelles. On considère alors ces réactions comme étant à traiter sous la thématique des risques psychosociaux et à traiter sous cet angle , dans les services, DR ou DDI, à grands renforts d'études. Mais elles sont l'expression d'attentes très fortes qui ne relèvent pas exclusivement du registre de la souffrance au travail , loin s'en faut.

Je vous rappelle mon intervention en CNEPJ sur la réforme du Bafa où j'ai utilisé le terme de provocation parce que le texte prévoit que les IJS, comme les personnels techniques et pédagogiques (PTP) soient totalement interchangeables avec tout fonctionnaire de catégorie A sans valence éducative et pédagogique.

Il y a un véritable hiatus entre des modes de gestion de personnel archaïques au niveau local et la réalités de nos métiers.

Nous avons été largement méprisés. Nous vivons au quotidien la négation de notre métier et de notre expertise qui est instrumentalisée au profit des missions qui ne relèvent pas de la directive nationale d'orientation (DNO) Jeunesse et Sports. Ce qui nous pose un problème déontologique majeur car cela signifie que les problématiques de jeunesse et de sport ne sont pas suffisamment prise en compte au motif d'échelles de valeur différentes au sein des services, et en contradiction avec les orientations de la conférence interministérielle de la jeunesse, notamment. Non seulement les synergies n'existent pas mais l'organisation devient contre productive.

Nous n'avons d'ailleurs plus aucune réunion d'inspecteurs sur les sujets du champ d'intervention du MSJEPVA. Des non inspecteurs signent des actes administratifs de notre compétence exclusive.

Nous attendions une lisibilité annoncée par la Ministre ; nous ne l'avons pas lue :

- *Les projets de loi successifs sur la décentralisation sèment la confusion.*
- *Les informations et scénarii contradictoires sur la MAP sont démobilisateurs et destructeurs.*
- *Sur un sujet de notre champ de compétence comme la mise en place des PEDT, il faut nous battre pied à pied avec l'Éducation Nationale qui entend nous enseigner notre métier : l'éducation informelle et le champ périscolaire.*

Nous reconnaissons que vous nous avez donné des signes :

- *Arrêt de la fusion avec les IASS.*
- *Abandon de la PFR ??*
- *Concours d'IJS 2013 (même si ses modalités en sont perfectibles).*
- *Mesures catégorielles d'augmentation du taux de promotion.*

Nous attendons aujourd'hui votre arbitrage et des informations précises sur la convergence indemnitaire dont la revalorisation 2013 n'est qu'une étape.

Mais il faudra nécessairement répondre aux questions de fond :

- *des IJS pour quoi faire ?*
- *Avec quelle place dans les DDI ?*
- *Pour quelle politique Jeunesse et Sports ?*
- *Avec quels effectifs ?*
- *Avec quels parcours de carrière ?*

%% %% %%